

07/05/2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 07 mai 2012 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire suppléant : Marc Lavertu
Madame la conseillère : Lisette Traversy
Messieurs les conseillers : Raynald Breton
Julio Carrier
Réjean Giard

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Jean-Claude Dumas et Madame Renée-Claude Leroux sont absents.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire suppléant, Monsieur Marc Lavertu, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 02 avril 2012
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagements de crédits
 - 9.2 Modification à la *Politique de gestion contractuelle*
 - 9.3 Recueil des délais de conservation
 - 9.4 Formation Infotech
 - 9.5 Maire suppléant
 - 9.6 Organigramme
 - 9.7 Ressources humaines – directeur des travaux publics
 - 9.8 Ressources humaines – directeur adjoint des travaux publics
 - 9.9 Ressources humaines – directeur du service incendie
 - 9.10 Ressources humaines – journalier occasionnel saisonnier
 - 9.11 Reddition de comptes
 - 9.12 Soumission retenue : travaux de pavage
 - 9.13 Lumières de rues
 - 9.14 Nomination d'un responsable – Sopfeu

9.15 Demande d'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

9.16 Village des Dalton – autorisation de parade

10. Règlement

10.1 Avis de motion Règlement concernant la pollution lumineuse

11. Varia

12. Période de questions

13. Levée de la séance

2012-083

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

9.17 Pacte rural

9.18 CGER

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 avril 2012;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2012-084

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 avril 2012 et que ledit procès-verbal soit et est accepté.

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Émile Royer dépose le rapport de la situation budgétaire au 30 avril 2012. Il avise les membres du conseil que, tel que prévu au règlement 2007-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, une dépense de 23 000\$ fut faite pour l'achat de ponceaux pour les chemins municipaux comme prévu au budget 2012.

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Demandes, questions et/ou commentaires sur les points suivants :

- pour la prolongation de l'asphaltage (ou matériaux composé de poussière de pierre) jusqu'aux boîtes postales sur le chemin Lavertu;
- sur le gravier épandu dans le chemin Rousseau ;
- pour avoir du gravier au bout du chemin du Lac-Louise ;
- concernant le recours collectif ;
- à propos de l'abattage d'arbres ;
- sur l'application intégrale des règlements en cas de non-respect.

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

# CHÈQUE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
201200313	Alain Audet	autre prime	86.06 \$
201200314	C.S.S.T.	cotisation 2012	61.21 \$
201200315	Caisse Desjardins de Weedon	Remises employeur taux réduit	1 325.04 \$
201200318	Receveur Général du Canada	Remises employeur taux réduit	2 845.74 \$
201200319	Receveur Général du Canada	Remises employeur taux réduit	970.25 \$
201200320	SSQ Société d'assurance-vie	Remises employeur taux réduit	2 850.48 \$
201200321	Ministre du Revenu du Québec	Remises employeur taux réduit	10 049.25 \$
201200322	Fonds pensions alimentaires	Remises employeur taux réduit	925.36 \$
201200323	Fond Action - CSN	Remises employeur taux réduit	1 923.00 \$
201200324	STT de la Mun. de Weedon	Remises employeur taux réduit	500.25 \$
201200325	Fond Action - CSN	Remises employeur taux ord.	384.60 \$
201200326	C.A.R.R.A.	Remises employeur taux ord.	369.50 \$
201200327	STT de la Mun. de Weedon	Remises employeur taux ord.	103.39 \$
201200328	Caisse Desjardins de Weedon	Remises employeur taux ord.	134.18 \$
201200329	SSQ Société d'assurance-vie	Remises employeur taux ord.	473.74 \$
201200330	Ministre du Revenu du Québec	Remises employeur taux ord.	2 385.78 \$
201200331	Raymond, Chabot, Grant...	Vérification comptable	7 473.38 \$
201200332	A.D.M.Q.	Frais dépl. du personnel	689.85 \$
201200333	Conseil Sport Loisirs de L'Estrie	Adhésion 2012-2013	100.00 \$
201200334	Bell Mobilité Pagette	Incendie communication	178.19 \$
201200335	M.M.Q.	Assurances générales	704.93 \$
201200336	Jean-Claude Dumas	Frais déplacement élus	338.11 \$
201200337	Nicolas Blouin	Frais dépl. du personnel	253.44 \$
201200338	Services de Café H2O	Fourniture bureau	92.00 \$
201200339	Peinture Véhicules Lourds Inc.	Entretien mach. incendie	9 788.36 \$
201200341	Sidevic	Ent. Bâtisse	288.80 \$
201200342	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	Huile à chauffage/diesel	15 182.09 \$
201200343	Valoris- Régie HSF/Sherbrooke	Ordure site Cookshire	4 652.12 \$
201200346	Centre Comm. St-Gérard	1er vers subvention 2012	3 000.00 \$
201200347	Postes Canada	Frais de poste	350.67 \$
201200348	Restaurant Le Coq du Bonheur	Incendie social	184.80 \$
201200349	S.C.A. Weedon	Ent mach./ent. bât./essence	1 430.22 \$
201200350	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	Gaz hiver/ent. bât. et mach.	2 765.02 \$
201200351	Informatique Impro	Fourniture informatique	95.24 \$
201200352	Entreprises Marco Fontaine	Neige	1 267.61 \$
201200353	J. N. Denis Inc.	Usine épuration entretien St-G.	25.51 \$
201200354	Alsco Corp.	Service de buanderie	263.88 \$
201200355	Centre d'extincteur SL	Incendie divers	206.95 \$
201200356	SSQ, Société d'assurance-vie	Assurance groupe	3 254.48 \$
201200357	Fonds d'information sur le	Services juridiques	40.00 \$
201200358	Hydro-Québec	Éclairage public	2 268.79 \$
201200359	Bell Canada	Compte du mois	830.34 \$
201200360	Graymont (QC) Inc.	Neige, abrasif, gravier	21 506.48 \$
201200361	Municipalité de Weedon	Frais déplacement	33.72 \$
201200362	Josée Bolduc	Frais dépl. du personnel	36.80 \$
201200363	Francine Blanchette	Frais dépl. du personnel	59.48 \$
201200364	Bell Mobilité Inc.	Incendie communication	442.70 \$
201200365	*Bell Canada	Usine de filtration téléphone	129.87 \$

201200366	Hydro-Québec	Usine épuration Weedon	2 220.30 \$
201200367	Inspections d'échelles	Incendie entretien équipement	511.29 \$
201200368	Postes Canada	Frais de poste	124.59 \$
201200369	Ministre des Finances	Usine de filtration	201.21 \$
Opérations courantes payées			106 379.05 \$
201200370	Cartes Citi Canada Inc.	Fourniture de bureau	112.53 \$
201200371	Hydro-Québec	Station puit eau potable weedon	3 089.25 \$
201200372	Infotech	Papeterie + frais de transport	361.58 \$
201200373	Publications CCH Ltée	Service juridique	421.05 \$
201200374	L'Intermarché de Weedon	Articles ménagers/réceptions	67.36 \$
201200375	Sumacom Inc.	Fourniture de bureau	203.68 \$
201200376	Le Groupe A&A Sherbrooke	Assurance groupe	82.44 \$
201200377	F.Q.M.	Frais de poste	14.84 \$
201200378	Mun. de Beaulac-Garthby	Entraide mutuelle	615.60 \$
201200379	Journal le Haut St-François	Publicité	291.35 \$
201200380	Centre d'extincteur SL	Incendie divers	172.34 \$
201200381	TERRAQUAVI	Bnd huile	294.67 \$
201200382	CSE Incendie et Sécurité Inc.	Incendie achat équipement	2 899.90 \$
201200383	Imprimerie F. Lussier	Fourniture de bureau	113.54 \$
201200384	Alarme C.S.D.R. Inc.	Entretien bâtiment	91.98 \$
201200385	SSQ, Société d'assurance-vie	Ass. groupe mai	3 254.48 \$
201200386	Émile Royer	Frais dépl. du personnel	198.11 \$
201200387	Martel, Brassard, Doyon	Services juridiques	114.98 \$
201200388	Therrien Couture Avocats	Services juridiques	1 898.24 \$
201200389	Action Solutions Sans Fil V	Incendie communications	304.63 \$
201200390	Inst. Electrique G. Croteau Inc.	Entretien réseau électrique	316.18 \$
201200391	Sidevic	Ent bât. / mach.	131.74 \$
201200392	Propane GRG Inc.	Propane garage St-Gérard	392.91 \$
201200393	Acklands- Grainger Inc.	Outils	1 465.18 \$
201200394	CGER	Clé en main/ mois de mars	50 694.05 \$
201200395	Disraeli Chasse & Pêche	Autres primes	68.97 \$
201200397	Alsco Corp.	Service de buanderie	215.78 \$
201200398	M.R.C. du Haut St-François	Formation/fibre opt.-tél. IP/four. bur	1 138.87 \$
201200399	Produits Chimiques CCC LTEE	Prod. chimiques Wee/St-G. usine	2 894.41 \$
201200400	Les Serres Arc-En-Fleurs	Entretien parcs municipaux	68.88 \$
201200401	Ville de Disraëlli	Enfouissement san. Disraeli	2 658.64 \$
201200403	J. Marc Laroche Inc.	Entretien réseau électrique	824.95 \$
201200404	Roger Fontaine	Déneigement des trottoirs	646.73 \$
201200405	L.P.Tanguay Ltée	Purif. traitement eau pot. 3 secteurs	487.95 \$
201200406	Pompes R. Fontaine Québec	Usine épuration Wee/St-G.	2 139.56 \$
201200407	Régie Inter. San. des Hameaux	Entente régie sanitaire	27 701.66 \$
201200408	Oxygène Bois-Francis Inc.	Bnd propane/oxygène/ent. mach.	475.74 \$
201200409	Graymont (QC) Inc.	Travaux municipaux	8 609.16 \$
201200410	Centre Comm. St-Gérard	2e versement subvention	3 000.00 \$
201200411	Centre Comm. de Weedon	3e versement subvention	11 534.50 \$
201200412	Sports Loisirs Weedon	Subvention 3 secteurs	32 487.84 \$
201200413	Rouleau & Frères Sports Inc.	Outils	750.62 \$
201200414	Services de Café H2O	Réceptions / social	94.30 \$
201200415	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	Diesel/huile chauf. garage, caserne	13 316.19 \$
201200416	Paul-Émile Poirier	Entretien équipement caserne	96.58 \$
201200417	Laboratoires d'analyse S.M.	Analyse eau potable et usée	532.21 \$
201200421	CSST	Formation	100,00 \$

201200422	CSST	Formation	95,00 \$
Opérations courantes à payer			177 541,15 \$
Total			283 920,20 \$

201200316	Receveur Général du Canada	Annulé par 201200317	2 845.74 \$
201200317	Receveur Général du Canada	Annule 201200316	2 845.74 \$
201200340	J. N. Denis Inc.	Annulé par 201200344	1 400.17 \$
201200344	J. N. Denis Inc.	Annule 201200340	1 400.17 \$
201200396	J. Marc Laroche Inc.	Annulé par 201200402	366.20 \$
201200402	J. Marc Laroche Inc.	Annule 201200396	366.20 \$

2012-085

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 317 573,36 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	33 848,16 \$
Opérations courantes payées :	106 379,05 \$
Opérations courantes à payer :	177 541,15 \$
	=====
Total :	317 768,36 \$

#8

CORRESPONDANCE

1. *Commission municipale du Québec* : Révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières - La Méridienne
2. *Office québécois de la langue française* : Faire du français la langue de la cohésion sociale au Québec
3. *FQM* : Nouvelles dispositions introduites par l'adoption de la Loi modifiant la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect
4. *Ministère des Transports* : Les véhicules hors route et le milieu municipal
5. *Ville d'East Angus* : Appui – Marnage Weedon
6. *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* : Précisions concernant la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect
7. *MRC du Haut-Saint-François* : Résolution d'appui à la résolution no 2012-009 (marnage)
8. *La Méridienne* : Remerciements pour votre aide financière
9. *Ministère de la Famille et des Aînés* : Accusé-réception demande aide financière (Municipalité amie des aînés)
10. *M.R.C. du Haut-Saint-François* : Règlements # 339-11 et 351-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé

2012-086

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2012;

EN CONSEQUENCE,

2012-087

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de mai 2012;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	500,00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	38 500,00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	4 700,00 \$
LOISIRS, PARCS ET CULTURE :	250,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	6 840,00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	\$

	50 790,00 \$

#9.2 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

2012-088

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de modifier la *Politique de gestion contractuelle* de façon à ajouter à l'article 1 l'item e) se lisant comme suit :

e) Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à rémunérer les membres d'un comité de sélection qui ne sont pas des fonctionnaires ou des employés de la Municipalité.

Dans le cas où des membres du comité de sélection, incluant le secrétaire, sont des ressources professionnelles (avocats, ingénieurs ou autres), le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à les rémunérer selon leur tarif horaire usuel.

Dans le cas où des membres du comité sont des citoyens, le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à leur allouer une rémunération d'un montant de 20,00 \$ / heure pour chaque séance du comité. Aux fins du présent règlement, est réputée être une séance la présence d'un membre d'une durée de trois (3) heures ou moins pour les travaux du comité. Tout dépassement de cette durée devient une séance additionnelle pour chaque tranche de trois (3) heures ou moins de présence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi autorisé à payer les frais de déplacement et les dépenses inhérentes aux repas des membres du comité selon les tarifs en vigueur à la Municipalité.

#9.3 RECUEIL DES DÉLAIS DE CONSERVATION

ATTENDU QU' en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU' en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° et 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux

documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

2012-089

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général :

1° à signer le calendrier de conservation ou toute modification de celui-ci ;

2° à soumettre ce calendrier pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Weedon.

#9.4

FORMATION INFOTECH

2012-090

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général et les trois adjointes administratives à participer à la journée de formation Infotech, concernant les logiciels municipaux. Le coût par personne est de 130 \$ pour les deux premières inscriptions et de 65 \$ pour les inscriptions suivantes, plus les taxes.

#9.5

MAIRE SUPPLÉANT

2012-091

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Monsieur Réjean Giard soit et est désigné maire suppléant, afin de siéger au conseil des maires de la M.R.C. du Haut-Saint-François, et ce jusqu'au 1^{er} novembre 2012. Lors de cette période, le maire suppléant procédera, si nécessaire, à la signature de tous les effets de caisse et autres documents relatifs à la municipalité.

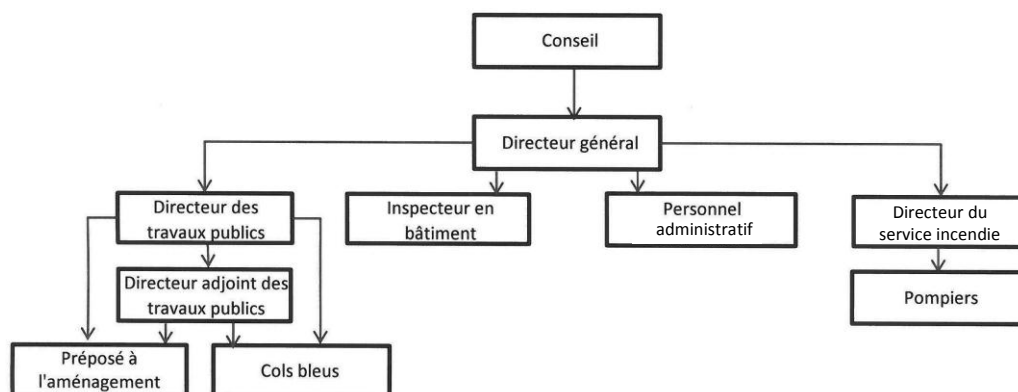
#9.6

ORGANIGRAMME

2012-092

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que pour une gestion des ressources humaines claire et efficace, le conseil adopte l'organigramme suivant :



#9.7

RESSOURCES HUMAINES – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

2012-093

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'ouverture du poste de « Directeur des travaux publics », poste dont la définition de tâches est la suivante :

Sous l'autorité du directeur général, le directeur du service des travaux publics est responsable de planifier, organiser, diriger, contrôler et coordonner les activités relatives au service des travaux publics.

Le titulaire du poste est responsable de la planification des travaux et de l'entretien en régie ou par contrat, des activités de nature technique, affectant le développement physique de la municipalité, plus particulièrement, le génie, les travaux publics, les infrastructures, l'assainissement et le traitement des eaux, les matières résiduelles, les voies publiques, les véhicules, les bâtiments et les espaces verts et il participe aux activités de protection civile.

Il s'assure que les activités du service se réalisent en conformité avec les lois et règlements en matière municipale, en santé et sécurité au travail, sur la qualité de l'eau potable et autres domaines pertinents.

Il applique la convention de travail de même que le programme de santé et sécurité au travail auprès du personnel.

De concert avec les autres membres de l'équipe de direction, il contribue au développement des services municipaux.

Le titulaire est responsable de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et physiques du service des travaux publics.

Il accomplit, à la demande de son supérieur immédiat, toute autre tâche connexe à sa fonction.

#9.8

RESSOURCES HUMAINES – DIRECTEUR ADJOINT DES TRAVAUX PUBLICS

2012-094

IL EST PROPOSÉ par Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'ouverture du poste de « Directeur adjoint des travaux publics », poste dont la définition de tâches est la suivante :

Sous l'autorité et en collaboration avec le directeur des travaux publics, le directeur adjoint du service des travaux publics planifie, organise, dirige, contrôle et coordonne les activités relatives au service des travaux publics.

Les tâches à accomplir en collaboration et sous la supervision du directeur des travaux publics sont :

- planifier les travaux et l'entretien en régie ou par contrat, des activités de nature technique, affectant le développement physique de la municipalité, plus particulièrement, le génie, les travaux publics, les infrastructures, l'assainissement et le traitement des eaux, les matières résiduelles, les voies publiques, les véhicules, les bâtiments et les espaces verts ;
- participer aux activités de protection civile ;
- s'assurer que les activités du service se réalisent en conformité avec les lois et règlements en matière municipale, en santé et sécurité au travail, sur la qualité de l'eau potable et autres domaines pertinents ;

- appliquer la convention de travail de même que le programme de santé et sécurité au travail auprès du personnel sous sa supervision ;
- contribuer au développement des services municipaux de concert avec les autres membres de l'équipe de direction
- collaborer à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et physiques du service des travaux publics ;
- en l'absence du directeur des travaux publics, le directeur adjoint effectue son remplacement et s'assure du bon suivi des opérations ;
- accomplir, à la demande de son supérieur immédiat, toute autre tâche connexe à sa fonction.

#9.9 RESSOURCES HUMAINES – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

2012-095 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'ouverture du poste de « Directeur du service incendie », poste dont la définition de tâches est la suivante :

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire est responsable de la planification, de l'organisation, de la direction et du contrôle du service incendie.

Il fixe les objectifs du service en conformité avec les orientations de la municipalité et il est responsable des processus administratifs dont la préparation et le suivi budgétaire.

Il assure l'élaboration des programmes de protection des personnes et des propriétés compte tenu des besoins et des normes, dont le schéma de couverture de risques d'incendie.

Il participe aux activités de protection civile, favorise et maintient de bonnes relations avec les autorités municipales, son personnel, les citoyens et les services incendies avoisinants, mobilise le personnel vers un objectif commun, implante le processus de changement organisationnel, rencontre les objectifs du schéma de couverture de risque de la MRC et effectue toute autre tâche connexe.

#9.10 RESSOURCES HUMAINES – JOURNALIER OCCASIONNEL SAISONNIER

2012-096 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'ouverture du poste de journalier occasionnel saisonnier, conformément à la convention collective en vigueur.

#9.11 REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 188 564 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

2012-097 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Weedon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#9.12 **SOUSSION RETENUE : TRAVAUX DE PAVAGE**

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres sur invitation furent envoyées, pour les travaux de voirie pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues furent ouvertes le 25 avril 2012 à 14 h 45;

EN CONSÉQUENCE ;

2012-098 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le prix le plus bas conforme, selon la moyenne pavage-réparation, parmi les soumissions reçues, soit et est retenu, à savoir :

Soumission retenue 2012		
Entreprises	pavage	réparation
Pavage St-François (2010)	175 \$ / t.m.	204 \$ / t.m.
Autres soumissions reçues		
Pavage Centre Sud	190 \$ / t.m.	228 \$ / t.m.
Sintra Inc.	219 \$ / t.m.	219 \$ / t.m.
Pavages Lavallée & Leblanc	165 \$ / t.m.	215 \$ / t.m.
Pavage Dujour Ltée	164,71 \$ / t.m.	286,27 \$ / t.m.

#9.13 **LUMIÈRES DE RUES**

2012-099 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité autorise l'installation de nouvelles lumières de rues sur la 3^e Avenue, le chemin Gosselin, dans la cours de la patinoire secteur St-Gérard et à la glissade située près de l'aréna.

#9.14 **NOMINATION D'UN RESPONSABLE - SOPFEU**

2012-100 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Daniel Mercier soit et est nommé représentant de la municipalité et responsable auprès de la Sopfeu.

#9.15

DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI N^O 14 : LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINERALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n^o 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n^o 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n^o 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

2012-101

IL EST PROPOSE par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n^o 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellet, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

#9.16 **VILLAGE DES DALTON – AUTORISATION DE PARADE**

2012-102 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon autorise le comité du Village des Dalton à organiser une parade qui sillonnera les rues de la municipalité, le 05 août 2012, à compter de 13 h. Une autorisation devra être émise par le ministère des Transports, s'il y a lieu, pour les voies de circulation sous leur responsabilité.

#9.17 **PACTE RURAL**

ATTENDU QU' un changement de priorité amène le conseil municipal à revoir sa décision concernant sa demande auprès du Pacte rural ;

ATTENDU QUE le plan de travail 2012 déposé par le CCC et adopté par le conseil municipal prévoit la diversification de l'offre récréotouristique et qu'à ce titre, la poursuite du projet de piste cyclable fait partie des priorités ;

À CES CAUSES ;

2012-103 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2011-216 est modifiée de façon à enlever l'item « luminaires » dont les coûts sont évalués à 50 000 \$, portant ainsi le total des dépenses à 246 950 \$ et le montant demandé au Pacte rural à 185 973 \$;

QUE le montant de 50 000 \$ demandé au Pacte rural pour l'installation de luminaires dans le projet d'embellissement de la Route 112 soit affecté au projet de piste cyclable qui sera déposé par la Municipalité de Weedon ;

QUE la Municipalité de Weedon investit 96 287 \$ dans ce projet.

#9.18 **CGER**

2012-104 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le directeur général est autorisé à faire remplacer le camion F550 par un camion 6 roues, 4 X 4 (MCA-DABU), ainsi que le camion Volvo par un camion 10 roues, (MCA-DBDM). Le conseil autorise aussi la location d'une chargeuse articulée sur pneus, avec godet de 1,5 m³ (MVO-FCAC). Ces modifications se font selon les conditions prévues dans l'entente entre le CGER et la Municipalité de Weedon.

#10 **RÈGLEMENTS**

#10.1 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2012-014 CONCERNANT LA POLLUTION LUMINEUSE**

AVIS DE MOTION

Le conseiller Monsieur Réjean Giard donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement sur la pollution lumineuse, afin d'assurer la concordance entre le règlement de zonage et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut St-François ainsi que ses amendements. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Le règlement 2012-014 abrogera le règlement 2008-007

#11 **VARIA**

#12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Demandes, questions et/ou commentaires sur les sujets suivants :

- pour une lumière de rue près des boîtes postales du chemin Lavertu ;
- concernant les critères et le processus d'embauche ;
- sur les points 9.2, 9.3 et 9.15 à l'ordre du jour et sur le pavage;
- sur le règlement concernant l'éclairage extérieur.

#13 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2012-105

À 20 h 35, Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / secrétaire-trésorier

Marc Lavertu

Maire suppléant